

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE  
AVEC LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Service Administration générale -  
Secrétariat des assemblées  
N° 2017-D-217

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 307 du 29 juin 2017,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention d'occupation précaire passée avec l'association « Secours populaire français » située 3-5 rue Souchet 16000 Angoulême Cedex pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local de stockage d'environ 100 m<sup>2</sup> dépourvu d'alimentation en eau et en électricité au bâtiment communautaire Le Berguille à Roulet Saint-Estéphe.

**Article 2** – La présente mise à disposition prendra effet le 1<sup>er</sup> août 2017 et s'achèvera soit :

- Lorsqu'une entreprise manifestera son intérêt pour ces locaux,
- Lorsque le Secours populaire français disposera d'un site fonctionnel.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **09/08/2017**  
Publié ou notifié,  
Le **09/08/2017**